



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - BOTTE Géraldine - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali - CANTEL Sébastien - TEYSSIER Yannick

Absentes excusées : RITTAUD Nathalie - BENI Elodie

Procurations : COSTA Françoise à PERRI René - PIEPER Anne à RATEL Chantal - LAGLERA Dora à FRIQUET Claude - BILLOIR Julien à RAFFIN Jean-Claude

Madame Magali BREIT a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires communales suivantes :

- Facturation de frais de gestion au Syndicat Intercommunal « travaux de protection contre les crues de l'Arc et du Charmaix et gestion des ouvrages créés »
- Budget annexe eau-assainissement : décision modificative budgétaire n°1
- Subvention 2013 au Tennis Club de Modane

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 avril 2013.

2. **ACQUISITION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / CONSORTS PINET/EARD/DAMEVIN LIEUDIT « LE CLOS »**

L'opportunité est offerte à la Commune de se porter acquéreur de diverses parcelles de terrain non bâti, énumérés ci-après, propriété des consorts PINET/EARD/DAMEVIN lieu-dit «Le Clos», lesquelles présentent l'intérêt d'être situées dans le périmètre éloigné des captages d'eau potable de «La Losa» :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance
G 910 (BND)	Le Clos	28a95ca/57a90ca
G 911(BND)	Le Clos	24a08ca/48a15ca
G 913(BND)	Le Clos	6a98ca/48a90ca
G 914(BND)	Le Clos	13a70ca/95a90ca
G 915(BND)	Le Clos	82a49ca/5ha77a40ca
G 916(BND)	Le Clos	3a47/24a30ca
G 919	Le Clos	91a35ca
G 925	Le Clos	86a20ca
G 928(BND)	Le Clos	37ca/74ca
G 929(BND)	Le Clos	81ca/1a61ca
G 932	Le Clos	26a90ca
G 936	Le Clos	14a35ca
G 940	Le Clos	32a00ca
G 943(BND)	Le Clos	5a00ca/10a00ca
G 945(BND)	Le Clos	9a28ca/18a55ca
G 949	Le Clos	22a70ca
G 953	Le Clos	17a15ca
G 955(BND)	Le Clos	31a95ca/63a90ca
G 959	Le Clos	19a70ca
G 963(BND)	Le Clos	3a03ca/6a05ca
G 964	Le Clos	20a80ca
G 965(BND)	Le Clos	3a68ca/7a35ca

G 966(BND)	Le Clos	93ca/2a77ca
G 967	Le Clos	4a60ca
G 969(BND)	Le Clos	8a43ca/16a85ca
G 970	Le Clos	53a15ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition desdites parcelles moyennant la somme totale de deux mille cinq cent euros (2 500 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

3. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : REORGANISATION DE LA GRENOUILLERE D'ARRONDZ – AUTORISATION DE TRAVAUX (TERRASSEMENTS) SUR PARCELLES COMMUNALES

Le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, autorité organisatrice des remontées mécaniques de Valfréjus, projetée en 2013, dans le cadre de la restructuration de son domaine skiable, la réorganisation de la grenouillère d'Arrondaz avec une séparation des flux skieurs et la création d'un espace débutant autonome et protégé consécutivement à la suppression du tronçon Arrondaz / Col adossé au télésiège du Col.

L'accord du Conseil Municipal s'avère nécessaire dans la mesure où les travaux de remodelage de piste envisagés doivent être réalisés sur les parcelles communales suivantes :

Références cadastrales				Emprise travaux	
Section	N° de Parcelle	Lieu - Dit	Contenance cadastrale		
F	81	Arrondaz	1 111	m ²	319 m ²
F	93	Arrondaz	2 250	m ²	116 m ²
F	101	Arrondaz Est	1 625	m ²	1 035 m ²
F	219	Arrondaz Est	419	m ²	166 m ²
F	312	Arrondaz Dessus	860	m ²	19 m ²
F	317	Arrondaz dessus	3 470	m ²	2 272 m ²
F	1073	Arrondaz sud	35 680	m ²	4 397 m ²
F	2186	Arrondaz Est	795	m ²	475 m ²
F	2187	Arrondaz Est	25	m ²	25 m ²
F	2189	Arrondaz Est	25	m ²	25 m ²
F	2191	Arrondaz Est	25	m ²	25 m ²
F	2192	Arrondaz Est	2 250	m ²	1 848 m ²
F	2193	Arrondaz Est	25	m ²	25 m ²
F	2195	Arrondaz Est	12	m ²	12 m ²
F	2197	Arrondaz Est	7	m ²	7 m ²
F	2198	Arrondaz dessus	2 192	m ²	102 m ²
F	2201	Arrondaz dessus	12	m ²	6 m ²
F	2203	Arrondaz dessus	14	m ²	1 m ²
F	2249	Arrondaz sud	824 410	m ²	8012 m ²

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à réaliser les travaux de remodelage de la grenouillère d'Arrondaz prévus sur les parcelles communales précitées.

4. SIGNALÉTIQUE PUBLIQUE A MODANE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'améliorer l'esthétique et la lisibilité de la signalisation d'information locale publique en place, le remplacement de l'intégralité des panneaux existants par une nouvelle signalétique composée de mâts aluminium et de lattes en acier émaillé s'avère nécessaire.

Les indications portées sur ces nouveaux panneaux concerneront à la fois les bâtiments communaux, et ceux gérés par le Conseil Général et par l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de nouvelle signalétique publique à Modane, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à trente sept mille cent cinquante cinq euros hors taxes (37 155 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

5. SECONDE TRANCHE DE TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

L'achèvement du programme d'amélioration thermique de la direction des services techniques municipaux nécessite, après les travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et le remplacement de l'ensemble des fenêtres, de réaliser l'isolation des murs, par l'extérieur et leur ravalement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de la deuxième tranche de travaux d'isolation thermique de la direction des services techniques municipaux, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à soixante dix huit mille cent vingt et un euros hors taxes (78 121 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de cette opération, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

6. PROJET DE ROUTE FORESTIERE DE MONTROND : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDES DE SUBVENTION

Par délibération du 30 mars 2011 ont été sollicités les concours financiers de l'Europe, de l'Etat, du Département de la Savoie ainsi que de la Région Rhône-Alpes au titre du projet de création de la route forestière de Montrond.

Depuis, ce projet a été finalisé notamment par l'entremise de l'Office National des Forêts et un déplacement sur les lieux a été organisé le 18 mai 2013.

Le nouveau plan de financement prévisionnel relatif à cet investissement se présente ainsi qu'il suit :

Coût d'objectif HT	270 000 €
Coût d'objectif TTC	322 920 €
Financement	
Etat (213 001 € x 20%)	42 600 €
Département de la Savoie (213 001 € x 20%)	42 600 €
Union Européenne (213 001 € x 40%)	84 800 €
Autofinancement communal	152 920 €
TOTAL	322 920 €

Par vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal par 14 voix contre et 11 voix en faveur du projet, décide de ne pas donner suite à la création de la route forestière de Montrond et au plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à deux cent soixante dix mille euros hors taxes (270 000 € HT).

Sur quoi, Monsieur François GRAVIER, Adjoint délégué à l'agriculture et à la forêt quitte la séance (21h31).

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «CE QU'ON ENTEND SUR LA MONTAGNE»

L'association «Ce qu'on entend sur la montagne» a pour objet l'organisation de spectacles et la promotion d'initiatives artistiques, culturelles et pédagogiques.

Dans le cadre de son projet « Tout sur Beethoven », ladite association compte programmer deux récitals en 2013 sur le canton de Modane :

- L'un le dernier weekend de mai à la salle des fêtes de Modane avec comme invitée au récital sur le thème de « l'immortelle bien aimée » Brigitte FOSSEY,
- L'autre à la mi-septembre à l'occasion des journées européennes du patrimoine à la Redoute Marie-Thérèse.

Pour le financement de cette programmation, l'association « Ce qu'on entend sur la montagne », sollicite l'octroi d'un concours financier de trois mille euros (3 000 €).

Par 22 voix pour et 2 contre (Mme LANFREY – M. FACON), le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2 000 €) à l'association «Ce qu'on entend sur la montagne » pour l'année 2013.

8. TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE EN UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE SECONDE CLASSE

Afin de pérenniser l'emploi d'un agent recruté dans le cadre d'un remplacement et actuellement positionné au service finances dans l'organigramme municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif de seconde classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2013.

Le tableau des effectifs est complété en ce sens.

9. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Par délibération du 24 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'initiative d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot) à l'échelle des 62 communes de Maurienne.

Désormais, il incombe au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne qui souhaite aujourd'hui se doter de la compétence « élaboration, suivi et révision d'un Scot » et créer une huitième vice-présidence dédiée à cet outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « élaboration, approbation, suivi et évaluation » d'un SCOT au Syndicat du Pays de Maurienne ainsi que la modification des articles 3 et 11 des statuts de cet établissement public.

10. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMMUNE DE MODANE / OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFRÉJUS : AVENANT N°2

L'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens Commune de Modane / Office de Tourisme Modane Valfréjus a pour objet de définir les conditions de mise à disposition audit Office de Tourisme d'une part, de la double tyrolienne du ruisseau du Charmaix et d'autre part, d'ateliers découverte (parcours acrobatique en hauteur), deux investissements réalisés au titre de la diversification de l'offre estivale de Valfréjus.

Il règle notamment la question de l'entretien de ces deux équipements et la responsabilité de leur utilisation. La durée de cette mise à disposition est calée sur celle de la convention d'objectifs et de moyens soit une fin de relation contractuelle, fixée au 31 décembre 2014.

Lesdits équipements sont mis à disposition à titre gracieux à l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus qui aura à sa charge le coût d'entretien des équipements de protection individuelle, la Commune assurant pour sa part, l'entretien des installations en sa qualité de propriétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens actée avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

11. SUPPRESSION DE CLASSES EN PAYS DE MAURIENNE : VŒU AFFÉRENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Modane :

- **proteste** contre la suppression de classes telle qu'elle a été décidée par le comité départemental de l'Éducation Nationale.
- **demande** dans la perspective de la rentrée scolaire 2013-2014 et des suivantes, que le seul bilan mathématique ne soit pas appliqué et que soit pris en compte le contexte économique fragilisé dans lequel se trouve la Maurienne.
- **apporte** son soutien aux maires des écoles concernées et s'associe aux demandes des parents d'élèves en exigeant que les mesures envisagées soient reportées.
- **demande** une nouvelle fois que les seuils de fermeture et d'ouverture de classe soient programmés avec souplesse dans les zones rurales du Pays de Maurienne.

12. MAINTIEN DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE : VŒU AFFÉRENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Modane :

- **affirme** que la présence de l'Etat reste indispensable en Maurienne dans la perspective des grands projets d'aménagement et de développement qui vont impacter la vallée. Rôle de conseils auprès des 62 communes, assurant une activité de contrôle et garant de la sécurité, la sous-préfecture, service public de proximité pour la population, constitue un ancrage fort de la République en secteur rural.
- **demande** le maintien de la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne et de ses agents en fonction.
- **en appelle** à la vigilance de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à sa conception de l'équilibre territorial pour que les arbitrages à rendre soient adaptés aux nécessités, aux spécificités locales et puissent ainsi lever leurs inquiétudes.

13. FACTURATION DE FRAIS DE GESTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL «TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE L'ARC ET DU CHARMAIX ET GESTION DES OUVRAGES CREEES»

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 1961 a été autorisée la création d'un Syndicat Intercommunal groupant les communes de Modane et de Fourneaux et ayant pour objet la réalisation des travaux de protection contre les crues de l'Arc et du Charmaix sur le territoire de ces deux communes.

Par la suite, la compétence juridique dudit syndicat a été élargie à la gestion des ouvrages créés par arrêté préfectoral du 8 mars 1972.

Depuis la création de cet établissement public administratif, lesdites communes ont toujours mis à disposition leurs moyens matériels et humains respectifs sans facturation officielle, une mise à disposition dont le coût est estimé à trente mille euros (30 000 €) pour chaque commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête à la somme de trente mille euros (30 000 €) le montant des moyens humains et matériels mis à disposition du Syndicat Intercommunal «travaux de protection contre les crues de l'Arc et du Charmaix et gestion des ouvrages créés» par la commune de Modane.

Monsieur le Maire est chargé d'appeler cette somme audit syndicat intercommunal.

14. BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Afin de passer les écritures d'ordre budgétaires relatives au remboursement par le fermier du service public de l'eau potable de la TVA acquittée sur travaux communaux, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe eau potable – assainissement 2013 qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de trois cent quatre vingt six mille trois cent trente euros (386 330 €) et se décompose ainsi qu'il suit :

ARTICLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
2762 (ordre)	386 330	386330

15. SUBVENTION 2013 AU TENNIS CLUB DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de six cent dix euros (610 €) au Tennis Club de Modane pour l'année 2013.

16. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la récente réunion qui s'est tenue en présence des représentants de la commission municipale tourisme et de l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus au sujet de l'immobilier de loisirs en montagne.

Il précise que cette réunion, en complément d'une première, avait pour objectif d'appréhender la question prégnante des «lits froids» dont la commercialisation est au cœur de la santé économique de Valfréjus impactant le chiffre d'affaires de tous les acteurs, remontées mécaniques et commerçants confondus.

Afin de contrer la spirale négative induite par la problématique des lits froids, certes un phénomène commun à toutes les stations de sports d'hiver, Monsieur le Maire précise que ledit Office de Tourisme réfléchit à la mise sur pied d'une structure spécifiquement dédiée à cette question ; une structure qui ne doit pas se situer dans le champ concurrentiel en raison notamment des financements publics dont bénéficie l'Office de Tourisme de Modane-Valfréjus.

Parmi les pistes évoquées, la création d'une société d'économie mixte (SEM) dont l'activité, dans un second temps, pourrait être orientée vers l'achat de logements, leur remise en état et leur commercialisation.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la viabilité de certains gestionnaires de résidences, Monsieur le Maire ajoute qu'il incombera au Conseil Municipal de se prononcer assez rapidement sur ce sujet : le Conseil Municipal sera réuni en grande commission très prochainement.

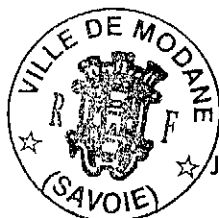
Claudine LANFREY, tout en reconnaissant l'urgence de régler la question des lits froids, s'interroge sur les moyens qui vont être mis en œuvre pour la régler.

Xavier LETT, conseiller municipal délégué à l'information externe, fait part du vernissage de l'exposition "Nous, frontaliers dans la tourmente de la guerre" (Maurienne 1935-1948) vendredi 31 mai à 18h00 au Muséobar et Géraldine BOTTE annonce le Talk-récital de Giovanni Bellucci accompagné de Brigitte Fossey à la salle des fêtes dimanche 2 juin à 17h15.

Marie DA LAMA, conseillère, mentionne la projection du film « La cage dorée » à l'Embellie le vendredi 31 mai à 20h30 dans le cadre d'un partenariat entre l'association des portugais et le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22H20

A Modane, le 06 juin 2013



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

